

BIBLIOTHÈQUE
CANTONALE ET
UNIVERSITAIRE
BCU LAUSANNE

Politique d'acquisition de la section Manuscrits et Archives de la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne

1 Missions légales de la BCUL et les lignes d'actions de la section Manuscrits	3
2 Historique de la section et constitution de la collection	3
3 Politique d'acquisition.....	4
3.1 Domaines d'acquisition	4
3.2 Modes d'accroissement.....	5
4 Relations avec d'autres sections de la BCUL et institutions externes (niveau cantonal et national).....	5
4.1 Rapports avec les autres sections patrimoniales de la BCUL.....	5
4.2 Rapports avec les autres institutions cantonales et nationales qui collectionnent des documents similaires	6

1 Missions légales de la BCUL et les lignes d'actions de la section Manuscrits

La mission de la BCUL est définie par la Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel¹. Parmi les missions spécifiques de la bibliothèque figure la mention de son rôle en tant que centre de documentation concernant le canton de Vaud. La BCUL « permet à la population de s'informer sur tous les thèmes du savoir humain, par la mise à disposition de documents sur différentes formes de supports :

- a. intéressant la population en général ;
- b. présentant un intérêt littéraire, historique, culturel ou scientifique ;
- c. relatifs à la vie culturelle et à l'histoire du canton » (art. 32, al. 3).

La loi rappelle également le lien avec l'Université de Lausanne : la bibliothèque doit seconder l'enseignement et la recherche universitaires (art. 32, al. 4).

L'action de la section Manuscrits se développe autour des lignes directrices mentionnées dans cette loi. Un accent particulier est mis sur les archives privées qui forment un complément aux documents qui trouvent leur place dans les archives administratives.

2 Historique de la section et constitution de la collection

La section est fondée en 1932 par Alfred Roulin, directeur de la BCUL (de 1931 à 1951). Dans le cadre de son travail de modernisation et de rationalisation des ressources de la bibliothèque, Alfred Roulin sépare les documents les plus précieux des dépôts communs en constituant la *Réserve des manuscrits* et la *Réserve précieuse*².

Le fonds historique de la section Manuscrits est constitué par la collection de l'Académie de Lausanne. Le lien entre les professeurs de l'Académie et la bibliothèque est étroit depuis ses débuts³. Les divers volumes manuscrits possédés par l'Académie ou par ses professeurs ainsi que différents papiers de ces derniers liés à leur travail académique vont constituer le noyau ancien de la collection de la section Manuscrits.

La création de la *Réserve des manuscrits* favorise, dès les années 1940, l'acquisition d'importants fonds de familles vaudoises et de personnalités marquantes du canton (professeurs, hommes politiques, médecins...). La collection s'enrichit par la suite avec les archives ayant trait aux domaines artistique, littéraire, graphique ou musical. La production culturelle au sens plus large est représentée par les archives d'éditeurs ou d'associations. Les archives et le fonds manuscrit de la Faculté de Théologie de l'Église libre, dits des Cèdres, rejoignent la section dès 1966 (plusieurs versements jusqu'en 2011)⁴.

Deux collections bénéficient d'une gestion parallèle à la section Manuscrits :

¹ *Loi sur le patrimoine mobilier et immobilier* (8 avril 2014, RSV, 446.12, art. 30 et 32).

² Cf. Silvio Corsini, *Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne*, in *Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse*, vol. III, Hildesheim-Zurich New York, p. 50.

³ Cf. Louis Dupraz, *La Bibliothèque cantonale et universitaire à Lausanne. Notice historique*, Lausanne 1905.

⁴ Cf. Silvio Corsini, *op. cit.*, p. 60.

Les cartes anciennes de géographie issues de la collection iconographique vaudoise (CIV). Initiée par le pasteur Paul Vionnet en 1896, cette collection rassemble des documents iconographiques liés au patrimoine vaudois, dont lesdites cartes de géographie. Ces dernières sont intégrées aux collections de la section Manuscrits en 1985, et inventoriées dans le catalogue général de la bibliothèque. Actuellement la section Manuscrits ne fait plus d'acquisitions actives dans ce domaine et considère cette collection fermée.

Les mémoires de Licence puis de Master des facultés des Lettres, Géosciences et de l'environnement, Sciences sociales et politiques sont archivés de manière non exhaustive depuis 1949 à 2019. Le catalogue des mémoires, sur base File Maker, est accessible en ligne et recense les documents consultables en salle de consultation.

Les domaines d'acquisition de la section Manuscrits sont donc représentés par les manuscrits anciens et rares, les archives privées (de personnalités, de familles et de collectivités de droit privé du canton de Vaud) et les pièces isolées (documents qui se rapportent aux deux premiers ensembles ou plus généralement au canton de Vaud).

Typologie et supports des documents

Étant donné la grande variété des provenances, les archives ont un caractère mixte dans les éléments qui les composent du point de vue de la typologie et des supports : textes manuscrits (sur papier, parchemin, tissu, écorces, pierres, etc.), dactylogrammes, imprimés, tirages papier de photos, gravures, cahiers de dessins et, dans une moindre mesure, négatifs, diapositives ou plaques de verre, cassettes ou bobines audio ou vidéo et disques vinyle. Dans la collection sont présents également des tableaux et, comme dans toutes les archives, des objets les plus divers.

Quelques fonds comportent des documents nés-numériques : des disquettes, CD ou des clés USB sur lesquels sont stockés en général des fichiers que les déposants ont également versés en version imprimée sur papier.

3 Politique d'acquisition

3.1 Domaines d'acquisition

La section Manuscrits acquiert des documents et des fonds d'archives en lien avec le canton de Vaud, et notamment :

- Manuscrits anciens et rares (époque médiévale) ayant appartenu à une autorité ecclésiastique du canton de Vaud ou une personnalité en lien avec le canton. Ces documents ont des provenances diverses et sont très rares.
- Archives privées (ensembles organiques dont le producteur entretient un lien au canton de Vaud ou documents réunis par une personne avec un lien au canton). Il s'agit ici notamment d'archives d'écrivains, d'artistes, de personnalités importantes ou significatives pour la vie culturelle, artistique ou scientifique, de membres du corps universitaire ainsi que de collectivités (p.ex. associations, maisons d'édition, etc.).
- Pièces isolées qui ont un intérêt intrinsèque ou qui complètent des fonds de personnalités existants.

- Archives ou documents en lien avec l'Université dans le cas où des enseignements ou des recherches dans un domaine particulier nécessitent l'acquisition de fonds d'archives ou de manuscrits isolés, même s'ils ne sont pas en lien avec le canton.

Plusieurs types de documents n'entrent pas dans la politique d'acquisition :

- Les documents provenant de collectivités de droit public ou semi-public, qui sont dirigés vers les Archives cantonales vaudoises.
- Les archives d'entreprises (sauf si en lien avec l'imprimerie, l'édition ou la vie culturelle vaudoise).
- Les archives dont l'état sanitaire est problématique.
- Les documents frappés d'un embargo pérenne.
- Les documents dont le caractère technique nécessite un traitement spécifique, sauf accord avec les donateurs.
- Les fonds dont la majeure partie est composée de supports qui demandent des conditions de stockage et de consultation que le BCUL ne peut pas offrir (par exemple bobines de film).

Pour les documents nés-numériques, les ressources à disposition de la section pour un traitement adéquat sont primordiales pour l'acceptation ou le refus.

3.2 Modes d'accroissement

La section Manuscrits acquiert des fonds ou des documents isolés grâce à des donations, des legs, des achats et, exceptionnellement, des dépôts.

Dans les cas de donations et de dépôts, une convention règle les obligations réciproques de l'institution et du donateur/déposant. Les formes contractuelles qui permettent l'acquisition stable des documents au patrimoine vaudois et qui pérennisent l'investissement public dans le traitement sont privilégiées. Quant à la communication au public (consultation, reproduction, expositions), des restrictions temporaires visant à la protection des droits de la personnalité et des droits d'auteur, peuvent s'appliquer. En général, la reprise de la part de la BCUL de la gestion des droits d'auteur est souhaitable.

La section Manuscrits veille à faire des acquisitions de manière active, car les documents qui la concernent n'entrent pas par voie institutionnelle et automatique.

L'achat des documents se fait sur catalogue de libraires spécialisées, à travers des plateformes de vente en ligne ou des ventes aux enchères ainsi qu'auprès de particuliers.

4 Relations avec d'autres sections de la BCUL et institutions externes (niveau cantonal et national)

4.1 Rapports avec les autres sections patrimoniales de la BCUL

Au niveau de la BCUL, la section Manuscrits collabore avec les autres sections patrimoniales (Réserve Précieuse, Archives musicales, Iconopôle). Chaque secteur gère ses propres collections, même si elles contiennent des documents qui, pris isolément, pourraient trouver leur place dans une section voisine.

4.2 Rapports avec les autres institutions cantonales et nationales qui collectionnent des documents similaires

La section Manuscrits collabore avec plusieurs institutions patrimoniales cantonales, dont certaines conservent des fonds en commun, notamment :

- Archives cantonales vaudoises
- Archives de la Ville de Lausanne
- Service des ressources informationnelles et archives de l'Université (UNIRIS)
- Musée historique de Lausanne
- Musée de l'Élysée
- Musée Jenisch
- Musée cantonal des Beaux-Arts
- Archives communales du canton.

Sur un plan romand, les Départements des Manuscrits des autres bibliothèques cantonales et autres institutions d'archives sont des partenaires importants.

Sur le plan national, les Archives littéraires suisses, qui conservent de nombreuses archives d'écrivains vaudois, représentent un interlocuteur privilégié.

En outre, la section Manuscrits met en valeur les versions numérisées de manuscrits avec un lien avec le canton de Vaud.